



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA

Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

HAUTE COUR CONSTITUTIONNELLE
UNITE DE GESTION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS

Avis de Consultation Ouverte

N° 002-HCC/DC.26

1. Le **HAUTE COUR CONSTITUTIONNELLE** invite les candidats intéressés à soumissionner pour les offres suivants sous plis fermés pour "**Fourniture des produits alimentaires [à commandes]**".
Les fournitures constituent un lot unique indivisible. Ainsi, toute offre partielle n'est pas recevable.

2. La procédure de Consultation est faite en application de la loi N° 2016 - 055 du 25 Janvier 2017 portant Code des Marchés Publics en vue de la Consultation **À commande**.

3. Le Dossier de Consultation de prix complet, rédigé en langue française, peut être consulté par tout candidat désirant prendre connaissance ou obtenir des informations à l'adresse ci-après :

Adresse : **Haute Cour Constitutionnelle**

Rue : **Rabobalahy, Ambohidahy**

Etage / Numero de Bureau : **Nouveau Bâtiment 1er Etage**

4. Pour le candidat désirant soumissionner, le Dossier de Consultation ouverte doit être retiré la Haute Cour Constitutionnelle, rue Rabobalahy, Ambohidahy, nouveau biment 1er age, bureau de la PRMP et moyennant le paiement d'un montant non remboursable de:

- Lot 1: vingt mille Ariary (Ar20 000.00)

Le paiement devra être effectué auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, Immeuble Plan Anosy ou (au nom du Regisseur de recette de la Commission Régionale des Marchés).

Le paiement devra être effectué :

- Soit en espèce
- Soit par chèque Bancaire.

5. Les plis devront parvenir à la **Haute Cour Constitutionnelle, rue Rabobalahy, Ambohidahy, nouveau bâtiment 1er étage, bureau de la PRMP** au plus tard le **16/03/2026 à 10 H 00 Min** et seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des candidats ou leurs représentants qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables.

6. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.

7. Chaque offre doit être accompagnée d'une garantie de soumission d'un montant de:

- trois cent cinquante mille Ariary (Ar350 000.00)

, ou son équivalent en monnaie librement convertible. Elle doit être présentée sous l'une des formes suivantes :

- Soit par Caution Personnelle et Solidaire d'un organisme agréé par le Ministère des Finances

- Soit par Garantie Bancaire

- Soit par Chèque de Banque libellé au nom du Monsieur le Receveur Général d'Antananarivo et versé au trésor public.



Antananarivo, le
à Le 03/03/2026

La Personne Responsable des Marchés Publics



RAHOLIARIMAMY Abidaly